

Statuts de membres

Statuts de membres

Membre régulier

Être titulaire d'un diplôme en sexologie ou son équivalence reconnu par l'Ordre tel qu'inscrit dans les [Lettres patentes](#). (art. 7 et 8)

Nouveau diplômé

La personne qui a obtenu son diplôme reconnu comme donnant ouverture au permis de l'Ordre ou une équivalence de diplôme ou de la formation depuis moins de 4 mois (art. 9 des [Lettres patentes](#))

Retraité

Avoir 55 ans ou plus et ne pas exercer les activités professionnelles visées à l'article 2 des [Lettres patentes](#).